

COMPTE RENDU DE LA REUNION
De la séance du Conseil municipal
5 septembre 2018
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 5 septembre 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 21 personnes

BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MELE Gina, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THEVENOT Yves et GROSJEAN Daniel.

Absents : 3: ABOUDRAR Véronique, DI MEO-GUIGON Chrystel et NADAUD Laurent

Absents représentés : 6

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

AVRY Pascal donne pouvoir à PLUOT Gisèle

DORDOLO Thierry donne pouvoir à ESTEVE Patrick

ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude

LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à PALHEC-PETIT Colette

REFFO Clotilde donne pouvoir à EXCOFFON Jeanne

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 juin 2018..

FINANCES (Josette REMY)

DCM 201878 Décision Modificative N°1 du budget camping

A l'unanimité : **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget du camping

DCM 201879 Décision Modificative N°2 du budget camping

A l'unanimité : **APPROUVE** la délibération modificative n°2 du budget du camping

DCM 201880 Décision Modificative N°3 du budget camping

A l'unanimité : **APPROUVE** la délibération modificative n°3 du budget du camping

DCM201881 Décision Modificative N°1 du Budget Supplémentaire de la Commune

A l'unanimité : **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget supplémentaire de la commune

DCM201882 Décision Modificative N°2 du Budget Supplémentaire de la Commune

A l'unanimité : **APPROUVE** la délibération modificative n°2 du budget supplémentaire de la commune

DCM201883 Tarifs service périscolaire – Restauration

A l'unanimité : **APPROUVE** les tarifs de restauration à compter de la rentrée 2018-2019

DCM201884 Tarifs camping

A l'unanimité : **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour la saison 2019.

SECURITE (Yves THEVENOT)

DCM201885 Création d'un emploi contractuel de receveur placier du marché à temps non complet

A l'unanimité : **APPROUVE** la création d'un emploi contractuel de receveur placier du marché à temps non complet

SCOLAIRE (Ginette GRUNENWALD)

DCM201886 Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

A l'unanimité : **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation : de 17h30 hebdomadaires à 24h45 hebdomadaires.

PERSONNEL (Josette REMY)

DCM201887 du 0509 Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou la 1^{ère} adjointe à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents,

TRAVAUX (Claude MULLER)

DCM201888 du 0509 Avenants - Espace Bellevarde

A l'unanimité : **APPROUVE** les avenants susvisés.

DCM201889 du 0509 Prise en charge des logements pour les surveillants de baignade

A l'unanimité : **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le CCAS d'Aix-les-Bains ci-jointe.

INTERCOMMUNALITE (Josette REMY)

DCM201890 du 0509 Actualisation des statuts de la Communauté d'agglomération

A l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté d'agglomération annexé, intégrant les deux révisions lancées par le Conseil communautaire les 14 juin et 19 juillet 2018,

Article 2 : **PRECISE** que les dispositions relatives aux compétences optionnelles et facultatives prendront effet au 1^{er} janvier 2019, les autres dispositions et l'article 5-3-6 relatif aux activités de sports et de loisirs de montagne prenant effet dès que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts sera devenu exécutoire,

Article 3 : **AUTORISE** le maire à signer les documents à intervenir.

Informations au Conseil municipal (Josette REMY)

DCM201891 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

Les élus prennent acte de ces décisions

Questions diverses

Les prochains conseils municipaux auront lieu à 19 heures en mairie les :

Mercredi 26 septembre

Mercredi 24 octobre

Mercredi 28 novembre

Mercredi 12 décembre

Fin de la séance à 20h10.

Le Secrétaire de séance,

Josette REMY

